

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 13757 Numéro SIREN : 443 399 613 Nom ou dénomination : AAMSET
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2019 sous le numéro de dépôt 47496



20190474962018

DATE DEPOT : 21/06/2019

N° DE DEPOT : 47496

N° GESTION : 2002B13757

N° SIREN : 443399613

DENOMINATION : AAMSET

ADRESSE : 5 r Ambroise Thomas 75009 Paris

MILLESIME : 2018

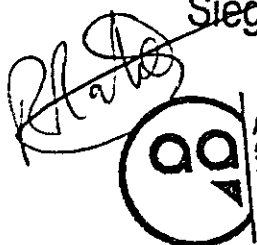
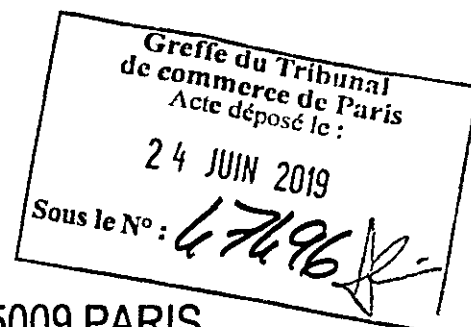
Certifié conforme

AAMSET

Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 Euros

Siège social : 5, rue Ambroise Thomas, 75009 PARIS

R.C.S PARIS B 443 399 613



AAMSET SAS
5 rue Ambroise Thomas
75009 Paris - France
RCS PARIS B 443 399 613

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 223-26 de la loi du 24 juillet 1966 et aux dispositions statutaires, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, pour vous inviter à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018 et sur toutes questions accessoires.

Vous avez eu connaissance, dans les délais impartis, de tous les documents dont la loi prévoit la communication.

Les questions à débattre se présentent de la manière suivante.

1 - SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice s'est élevé à 4 248 008 euros contre 3 924 805 euros l'an dernier. Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 344 858 euros contre 292 187 euros l'an dernier.

Le chiffre d'affaires est en hausse par rapport à l'année précédente de 8,23% et le résultat net de 18,02%.

Il convient de noter que la trésorerie à fin 2018 était de 771 612 euros ce qui est le montant le plus élevé enregistré par notre société depuis sa création, ce qui lui permet d'aborder l'exercice 2019 sous les meilleurs auspices.

2 - EVOLUTION PREVISIBLE

L'exercice 2018 a été de nouveau un exercice en croissance, comme nous le constatons maintenant depuis plusieurs années.

Le 1^{er} trimestre 2019 marque une baisse de l'activité et du résultat net par rapport au 1^{er} trimestre 2018, ce qui est normal car l'entreprise a eu toutes ces dernières années une croissance ininterrompue et il est normal que l'activité se consolide. A noter toutefois que l'activité de Grenoble reste en croissance sur ce 1^{er} trimestre 2019 par rapport au 1^{er} trimestre 2018.

Toutefois le reste de l'année 2019 peut être abordée avec confiance et l'activité reste dynamique.

3 - EVENEMENTS IMPORTANTS

L'année 2018 a été l'année d'un renforcement de l'équipe opérationnelle sur Paris qui lui permet d'aborder au mieux l'année 2019.

4 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il a été poursuivi, au cours de l'exercice, des développements informatiques pour améliorer notre outil de production, développements qui devraient se poursuivre en 2019.

5 - LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Gérard MARCHAIS :

- Président de la SAS AVANTI ;
- Gérant de la SARL HOLMAR.

Rodolphe RATIE :

- Président d'AAMSET Management.

Sébastien EBBO :

- Directeur Général d'AAMSET Management.

6 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

7 – PARTICIPATION DES SALAIRES DANS LA CAPITAL SOCIAL (au 31/12/2018)

AAMSET Management (Rodolphe RATIE + Sébastien EBBO) : 3 043 actions de 100 euros

Mathias RATIE : 384 actions de 100 euros

Abdelmounime AMAR : 288 actions de 100 euros

Mike JOURDREN : 235 actions de 100 euros

Naguy SALEH : 50 actions de 100 euros.

8 - METHODES D'EVALUATION ET FORMES DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et dont nous allons vous donner lecture complète, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation, conformes aux dispositions en vigueur, que les années précédentes.

9 - RAPPELS DIVERS

9-1 Frais généraux

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

9-2 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre société a procédé à des distributions de dividendes au titre des 3 derniers exercices tel que suivant :

- 2015 : 100 000 euros
- 2016 : néant
- 2017 : 75 000 euros

10 - AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme d'un montant de 344 858 €, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	344 858 €
Report à nouveau	461 974 €
Montant distribuable	806 832 €

Qu'elle réparti comme suit :

Affectation à la réserve légale	-
Affectation à la réserve générale	-
Dividende aux actionnaires	75 000 €
Report à nouveau	731 832 €

En conséquence, elle fixe le dividende à 18,75 € par action pour les 4 000 actions entièrement libérées composant le capital.

Nous vous proposons une mise en paiement le 1er septembre 2019.

11 – RENOUELEMENT DES MANDATS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Le mandat du Président du conseil de surveillance prend fin à l'issue de l'assemblée générale qui approuve les comptes 2018 et, par conséquent, celui des membres du directoire également à cette même date.

Il vous est proposé de renouveler le mandat de Gérard MARCHAIS pour 1 année, et d'approuver la nomination au directoire de la société AAMSET Management.

12 – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Aucune convention nouvelle au cours de l'exercice 2018 est à signaler.

13 – ETAT DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Selon le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de com., art. D 441-4 nouveau).

En ce qui concerne notre société, la dette fournisseur est à 30 jours.

14 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Ceci exposé, nous sollicitons votre quitus pour notre gestion et notre administration au cours de l'exercice écoulé.

En outre nous vous rappelons qu'en vertu de l'article L 232-22, il est fait obligation d'effectuer au Greffe du Tribunal de commerce le dépôt des documents prévus à savoir :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- le rapport de gestion du directoire, les observations du conseil de surveillance et le rapport du commissaire aux comptes ;
- la proposition d'affectation des résultats adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Vous êtes invités à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous est proposé.

Fait le 5 juin 2019

Le Président,
AAMSET Management

AAMSET
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 Euros
Siège social : 5, rue Ambroise Thomas, 75009 PARIS
R.C.S PARIS B 443 399 613

**OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES
COMPTES DE L'EXERCICE 2018**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article L. 225-68, alinéa 6 du code du commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport de gestion présentés par le directoire.

Nous vous précisons que le directoire a rendu compte régulièrement de sa gestion au conseil de surveillance et lui a communiqué dans les délais légaux les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que le contenu de son rapport.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler tant sur les comptes que sur le rapport du directoire. Aussi, sous réserve des observations que pourrait exprimer votre commissaire aux comptes, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Fait le 5 juin 2019


Le Président du conseil de surveillance,



SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 250.000 €
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z

9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

Téléphone : 01.42.06.32.68

Fax : 09.72.25.60.20

R.C.S. PARIS : B 339 202 608

N° TVA : FR 42 339 202 608 00040

Site Internet : <http://www.lechartier.fr>

E-Mail : serieses.patrick@lechartier.fr

certifié conforme



AAMSET SAS
5 rue Ambroise Thomas
75009 Paris - France
RCS PARIS B 443 399 613

AAMSET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

AAMSET
Société par actions simplifiée
au capital de 400.000 Euros
5, rue Ambroise Thomas
75009 PARIS
R.C.S. PARIS : B 443 399 613
APE : 6202 A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Aux associés,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAMSET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 446-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter des ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

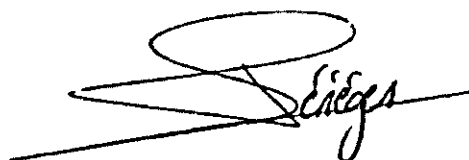
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 4 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER S.A.S



P. SERIEGES

certifié conforme



AAMSET SAS
5 rue Ambroise Thomas
75009 Paris - France
RCS PARIS B 443 399 613

AAMSET

Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 Euros

Siège social : 5, rue Ambroise Thomas, 75009 PARIS

R.C.S PARIS B 443 399 613

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUIN 2019**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018
AFFECTATION DU RESULTAT
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE**

Procès verbal de délibération

Le 19 juin 2019, à 14 heures, les actionnaires de la société AAMSET, société anonyme par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance au capital de 400 000 €, se sont réunis au siège social de la société au 5 rue Ambroise Thomas 75009 Paris, en Assemblée Générale, à la suite de la convocation qui leur a été faite par mail envoyée par le directoire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

Monsieur Rodolphe RATIE préside la séance.

Monsieur Abdelmounime AMAR et Monsieur Mathias RATIE, deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Gérard MARCHAIS est désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté la composition du bureau, monsieur le président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que la majorité requise du capital social est légalement présente et qu'elle peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- la copie du mail de convocation à l'assemblée
- la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018
- le rapport de gestion du directoire et ses annexes, avec les observations du conseil de surveillance
- les rapport sdu commissaire aux comptes
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Le président demande qu'il soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués ou tenus à leur disposition au siège social, dans les conditions et délais prévus par la loi.

L'assemblée des actionnaires lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- rapport de gestion du directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, observations du conseil de surveillance et rapports du commissaire aux comptes ;
- approbation de ces rapports et examen des comptes annuels ;
- affectation du résultat ;
- renouvellement des mandats du conseil de surveillance et du directoire ;
- pouvoirs pour formalités.

Lecture est ensuite donnée des différents rapports du directoire, du commissaire aux comptes, ainsi que les observations du conseil de surveillance.

Le président déclare alors la discussion ouverte.

Après échange de vues, plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions proposées :

PREMIERE RESOLUTION.

Après avoir entendu le rapport de gestion du directoire, les observations du conseil de surveillance, et le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Par ailleurs l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas de dépenses somptuaires qui doivent être soumises à son vote tel que prévu par l'article 223 quater du code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus au directoire et au conseil de surveillance de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve le contenu dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, sur la proposition du directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme d'un montant de 344 858 €, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	344 858 €
Report à nouveau	461 974 €
Montant distribuable	806 832 €

Qu'elle réparti comme suit :

Affectation à la réserve légale	-
Affectation à la réserve générale	-
Dividende aux actionnaires	75 000 €
Report à nouveau	731 832 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre société a procédé à des distributions de dividendes au titre des 3 derniers exercices tel que suivant :

- 2015 : 100 000 euros
- 2016 : néant
- 2017 : 75 000 euros

En conséquence, elle fixe le dividende à 18,75 € par action pour les 4 000 actions entièrement libérées composant le capital.

Il sera mis en paiement le 1er septembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....
.....
.....

DIXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour faire tous dépôts et publications, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SAS AAMSET

5, rue Ambroise Thomas

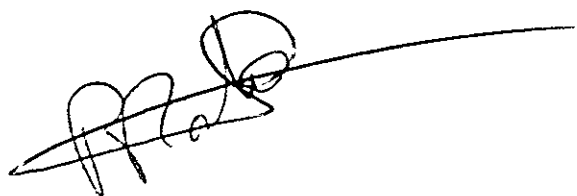
75009 Paris

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

certifié conforme



AAMSET SAS
5 rue Ambroise Thomas
75009 Paris - France
RCS PARIS B 443 399 613

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	297 362		297 362	12,93	297 362	14,81
Autres immobilisations incorporelles	36 289	30 841	5 448	0,24	5 293	0,26
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	279 381	225 993	53 389	2,32	40 553	2,02
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes	3 750		3 750	0,16		
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	1 800		1 800	0,08	605	0,03
Autres immobilisations financières	21 075		21 075	0,92	18 675	0,93
TOTAL (I)	639 657	256 833	382 824	16,64	362 487	18,05
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	219 864		219 864	9,56	103 765	5,17
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	929 922	75 671	854 251	37,13	604 647	30,12
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 815		2 815	0,12	76 502	3,81
. Personnel					5 113	0,25
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	25 603		25 603	1,11		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	43 478		43 478	1,89	13 643	0,68
. Autres					731	0,04
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	286 245		286 245	12,44	246 666	12,29
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	485 367		485 367	21,10	594 225	29,80
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	1 993 293	75 671	1 917 622	83,36	1 645 292	81,95
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 632 950	332 504	2 300 446	100,00	2 007 779	100,00

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 400 000)	400 000	17,39	400 000	19,92
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	40 000	1,74	40 000	1,99
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	461 974	20,08	243 421	12,12
Résultat de l'exercice	344 858	14,99	293 553	14,62
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	272	0,01	-52	0,00
TOTAL (I)	1 247 103	54,21	976 922	48,66
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	29 043	1,26	58 319	2,90
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés			579	0,03
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	9 030	0,39		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	338 521	14,72	311 064	15,49
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	191 316	8,32	160 461	7,99
. Organismes sociaux	139 631	6,07	137 146	6,83
. Etat, impôts sur les bénéfices			38 394	1,91
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	125 559	5,46	98 936	4,93
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	11 696	0,51		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	69 069	3,00	140 084	6,98
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	139 478	6,06	85 875	4,28
TOTAL (IV)	1 053 343	45,79	1 030 857	51,34
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 300 446	100,00	2 007 779	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	2 876 944		2 876 944	67,72	2 583 488	65,82	293 456	11,36		
Production vendue biens										
Production vendue services	1 371 063		1 371 063	32,28	1 341 317	34,18	29 746	2,22		
Chiffres d'Affaires Nets	4 248 008		4 248 008	100,00	3 924 805	100,00	323 203	8,23		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			2 701	0,06	2 498	0,06	203	8,13		
Autres produits			63	0,00	9	0,00	54	600,00		
Total des produits d'exploitation (I)			4 250 772	100,07	3 927 313	100,06	323 459	8,24		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 380 284	56,03	2 015 776	51,36	364 508	18,06		
Variation de stock (marchandises)			-116 207	-2,73	9 282	0,24	-125 489	N/S		
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			284 038	6,69	312 506	7,96	-28 468	-9,10		
Impôts, taxes et versements assimilés			40 342	0,95	28 322	0,72	12 020	42,44		
Salaires et traitements			841 921	19,82	787 909	20,06	54 012	6,86		
Charges sociales			329 609	7,76	296 883	7,56	32 726	11,02		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			27 375	0,64	30 801	0,78	-3 426	-11,11		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 715	0,13	38 995	0,99	-33 280	-85,33		
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			1 567	0,04	14	0,00	1 553	N/S		
Total des charges d'exploitation (II)			3 794 643	89,33	3 520 487	89,70	274 156	7,79		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			456 129	10,74	406 826	10,37	49 303	12,12		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			1 270	0,03	474	0,01	796	167,93		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			1 270	0,03	474	0,01	796	167,93		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilés			708	0,02	912	0,02	-204	-22,36		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			708	0,02	912	0,02	-204	-22,36		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			562	0,01	-438	-0,00	1 000	228,31		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			456 691	10,75	406 388	10,35	50 303	12,38		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			17	0,00	-17	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	324	0,01			324	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	324	0,01	17	0,00	307	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-324	-0,00	-17	0,00	-307	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	111 510	2,62	112 818	2,87	-1 308	-1,15
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 252 042	100,00	3 927 787	100,00	324 255	8,26
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 907 184	91,98	3 634 234	92,60	272 950	7,51
RÉSULTAT NET	344 858	8,12	293 553	7,48	51 305	17,48
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						